

CONCOURS
D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL
Principal de 2^{ème} classe

SESSION 2020

Ouvert par le Centre de Gestion des Côtes d'Armor
pour les collectivités et établissements publics territoriaux affiliés ou conventionnés aux
Centres de Gestion des départements : Côtes d'Armor et Ille et Vilaine

CONCOURS Interne et Externe

Jeudi 24 septembre 2020

EPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Epreuve de tableau numérique

Une épreuve consistant en l'établissement d'un tableau numérique d'après les éléments fournis aux candidats

Durée : 1 heure

Coefficient : 3

Le tableau numérique devra être réalisé sur l'une des deux copies de papier quadrillé.

IMPORTANT

Aucun signe distinctif ne doit apparaître sur votre copie : ni votre prénom ou votre nom, ni votre n° de convocation, ni votre signature ou paraphe.... Vous ne devez pas mentionner dans vos réponses des noms imaginaires ou existants (par exemple : nom d'une commune, nom d'un agent....) **mais seulement utiliser les éléments qui vous sont fournis dans les questions.**

Seuls sont autorisés les stylos billes non effaçables, plumes ou feutres d'encre NOIRE ou BLEUE (sont interdits les stylos billes effaçables type « friXion »). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.

L'utilisation d'une calculatrice de fonctionnement autonome et sans imprimante ainsi que du correcteur (blanco) est autorisée.

Les feuilles de brouillon (de couleur) ne seront pas notées par les correcteurs.

Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat.

Tout candidat qui ne participe pas à l'une des épreuves obligatoires de ce concours est éliminé.

En 2018, dans le cadre de l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL), la commune de Birinik-les-plages doit établir une carte de zonage en fonction des risques.

Cinq types de zones ont été définis :

- Zone Bleue : constructible avec prescription niveau 1
- Zone Orange : constructible avec prescription niveau 2
- Zone Rouge : inconstructible
- Zone Grise : bande de protection risques accrus, inconstructible.
- Zone Blanche : non concernée par le PPRL

D'autre part, la commune d'une superficie totale de 18,9 km² est partagée en quatre secteurs :

- le bourg pour le tiers de la superficie
- Gweno pour le cinquième de la superficie
- Kervy et Lango pour le reste, la superficie de Kervy étant le triple de celle de Lango.

La zone rouge représente le tiers de la superficie totale de la commune. La zone blanche fait 20 % de la superficie de la commune, ce qui correspond aux 10/9 de la zone grise.

Le bourg est réparti sur quatre des cinq zones : les 7/20 en zone blanche, 7 % en zone rouge et le reste étant partagé de façon égale entre la zone bleue et la zone orange.

Gweno a 5 % de sa superficie en zone blanche, les 13/50 de sa superficie en zone grise et sa zone grise fait le double de sa zone orange.

Kervy a la moitié de sa superficie en zone rouge, sa superficie en zone grise est le double de celle de la zone grise de Gweno.

Kervy et Lango ont la même superficie en zone bleue.

Lango possède 6 % de sa superficie en zone bleue et les 17/147 de sa superficie en zone blanche.

La superficie de la zone rouge de Gweno dépasse celle de la zone rouge de Lango de 0,3515 km².

A partir de ces éléments, vous construirez un tableau donnant la répartition des surfaces en présentant pour chaque secteur de la commune et pour l'ensemble la superficie totale et la superficie de chaque zone : Bleue, Orange, Rouge, Grise et Blanche.

Les superficies seront données en km² en conservant toutes les décimales.